



CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC

GLOSSAIRE DES TERMS UTILISES DANS LA CONVENTION-CADRE ET SES INSTRUMENTS¹

Deuxième Version - 2015

Activités de remplacement économiquement viables	solutions visant à répondre aux besoins humains tout en préservant l'environnement de façon que ces besoins puissent être satisfaits non seulement pour les générations d'aujourd'hui, mais aussi pour celles de demain. (<i>Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS</i>)
Accessibilité économique	l'accessibilité économique s'entend du prix par rapport au revenu par habitant. (<i>Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS</i>)
Aide comportementale	soutien autre que médicamenteux visant à aider les personnes à renoncer au tabac. Cela peut recouvrir toutes les formes d'aide au sevrage se fondant sur la transmission de connaissances concernant le tabagisme et le sevrage, la fourniture d'un appui et l'enseignement de techniques et de stratégies pour changer de comportement. (<i>Directives pour l'application de l'article 14 de la Convention-cadre de l'OMS</i>)
Approche intersectorielle	démarche faisant intervenir différents secteurs – social, économique et institutionnel. (<i>Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS</i>)
Atmosphère sans fumée	une atmosphère sans fumée est une atmosphère qui est à 100 % sans fumée. Cette définition s'applique, mais pas limitativement, aux atmosphères dans lesquelles on ne peut ni voir, ni sentir, ni déceler, ni mesurer de la fumée de tabac. (<i>Directives pour l'application de l'article 8 de la Convention-cadre de l'OMS</i>)

¹ Les instruments d'application de la Convention-cadre de l'OMS comprennent le Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac et les directives ou les dispositions et recommandations pour l'application d'articles déterminés de la Convention adoptées par la Conférence des Parties.

Attractivité	l'attractivité désigne des facteurs comme le goût, l'odeur et d'autres propriétés sensorielles, la facilité d'emploi, la souplesse du système de dosage, le coût, la réputation ou l'image, les risques ou les avantages présumés et d'autres caractéristiques d'un produit destinées à encourager l'utilisation. <i>(Directives pour l'application de l'articles 9 et 10 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Audit environnemental	processus destiné à vérifier l'efficacité du programme de gestion de l'environnement, à s'assurer que les buts et objectifs en matière d'environnement sont atteints, et à évaluer comment il conviendrait de procéder pour modifier et développer le système de gestion de l'environnement afin de tenir compte de l'expansion future de l'activité, des nouveaux textes législatifs et réglementaires relatifs à l'environnement et des nouveaux problèmes environnementaux qui apparaissent. <i>(Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Bonnes pratiques agricoles	pratiques qui garantissent que les produits agricoles sont de bonne qualité, qu'ils sont sûrs et qu'ils sont produits dans le respect de l'environnement et des impératifs sociaux. <i>(Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Brefs conseils	conseils ne durant généralement pas plus de quelques minutes prodigués à tous les consommateurs de tabac, généralement au cours d'une consultation de routine ou d'un entretien en tête à tête pour les inciter à renoncer au tabac. <i>(Directives pour l'application de l'article 14 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Capacités/moyens individuels	processus par lequel les individus renforcent et maintiennent leurs capacités à définir et atteindre leurs propres objectifs de développement au fil du temps. <i>(Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Capital humain	ensemble des compétences, des connaissances et des qualités personnelles qui déterminent la capacité d'un individu à accomplir un travail pour produire une valeur économique ; aptitudes qu'une personne acquiert par l'enseignement et l'expérience. <i>(Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Caractéristique de la conception	par caractéristique de la conception, on entend une caractéristique de la conception d'un produit du tabac qui influe directement, par un lien de cause à effet, sur les tests et l'analyse de sa composition et de ses émissions.

Par exemple, les orifices de ventilation autour des filtres des cigarettes font baisser les rendements en nicotine mesurés à la machine à fumer en diluant le courant principal de fumée. *(Directives pour l'application de l'articles 9 et 10 de la Convention-cadre de l'OMS)*

Chaîne logistique

la chaîne logistique comprend la fabrication de produits du tabac et de matériel de fabrication et l'importation ou l'exportation de produits du tabac et de matériel de fabrication ; elle peut être étendue, au besoin, à l'une ou plusieurs des activités suivantes si une Partie en décide ainsi :

- a) la vente au détail de produits du tabac ;
- b) la culture du tabac, sauf dans le cas des cultivateurs, agriculteurs et producteurs traditionnels travaillant à petite échelle ;
- c) le transport de quantités commerciales de produits du tabac ou de matériel de fabrication ;
- et
- d) la vente en gros, le négoce, l'entreposage ou la distribution de tabac et de produits du tabac ou de matériel de fabrication. *(Protocole sur le commerce illicite, article premier)*

Cigarette

on entend par cigarette un rouleau de tabac coupé destiné à être fumé, entouré de papier à cigarette. Cela exclut les produits régionaux spécifiques tels que le bidi, l'ang hoon ou d'autres produits similaires qui peuvent être enveloppés dans du papier ou dans des feuilles. Aux fins de l'article 8 [du Protocole], le terme « cigarette » recouvre également le tabac à rouler finement coupé destiné à la fabrication d'une cigarette. *(Protocole sur le commerce illicite, article premier)*

Commerce illicite

on entend par commerce illicite toute pratique ou conduite interdite par la loi, relative à la production, l'expédition, la réception, la possession, la distribution, la vente ou l'achat, y compris toute pratique ou conduite destinée à faciliter une telle activité. *(Convention-cadre de l'OMS, article premier)*

Composition

par composition, on entend les « constituants » du tabac transformé et les « ingrédients » des produits du tabac. En outre, les « ingrédients » englobent le tabac lui-même, les composants comme le papier et le filtre, ainsi que les matériaux utilisés pour fabriquer ces composants, les additifs, les aides à la fabrication, les substances résiduelles laissées dans le tabac à la suite du stockage et du traitement et les substances qui migrent de l'emballage dans le produit (les contaminants ne font pas partie des ingrédients). *(Directives pour*

l'application de l'articles 9 et 10 de la Convention-cadre de l'OMS)

Confiscation	on entend par confiscation la dépossession permanente de biens sur décision d'un tribunal ou d'une autre autorité compétente. <i>(Protocole sur le commerce illicite, article premier)</i>
Consommateur de tabac	personne qui consomme n'importe quel produit du tabac. <i>(Directives pour l'application de l'article 14 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Consommation	la consommation s'entend du total des quantités utilisées en termes absolus ; les « courses de l'autre côté de la frontière » désignent l'achat de produits du tabac en taxes acquittées dans une juridiction où les taxes ou les prix sont plus faibles, en vue de leur consommation dans une juridiction où les taxes ou les prix sont plus élevés. <i>(Directives pour l'application de l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Culture du tabac	culture de <i>Nicotiana tabacum</i> et <i>Nicotiana rustica</i> pour la vente dans le cadre d'un arrangement contractuel, d'un arrangement non contractuel/marché libre ou d'un système de contingents. <i>(Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Culture en lignes	pratique consistant à disposer les cultures associées en rangs, en alternant une ligne d'une culture avec une ou plusieurs lignes d'une autre culture. <i>(Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Cultures intercalaires	pratique consistant à produire deux cultures ou plus à proximité l'une de l'autre. Elle vise le plus souvent à produire un meilleur rendement sur une parcelle donnée en exploitant des ressources qui resteraient inutilisées par une seule culture. <i>(Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Dépendance à l'égard du tabac ou addiction tabagique	ensemble de phénomènes comportementaux, psychiques et physiologiques survenant à la suite d'une consommation répétée de tabac et typiquement associés à un fort désir de consommer le produit, à des difficultés à en limiter l'usage, à une poursuite de la consommation de tabac malgré ses conséquences nocives, à un désinvestissement progressif des autres activités et obligations au profit de la consommation de tabac, à une tolérance accrue et, parfois, à un syndrome de sevrage physique. <i>(Directives pour l'application de l'article 14 de</i>

la Convention-cadre de l'OMS)

Directives thérapeutiques	les directives thérapeutiques sont des indications formulées de manière systématique pour aider les administrateurs de services, les praticiens et les patients à prendre des décisions concernant le traitement approprié de la dépendance à l'égard du tabac et le sevrage tabagique. <i>(Directives pour l'application de l'article 14 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Diversification	création d'un ensemble de stratégies qui permet de réduire la dépendance à l'égard d'une culture unique et l'instabilité du processus de reproduction dues à des problèmes au niveau des activités de production, comme la perte d'une récolte en raison de la sécheresse ou d'inondations, ainsi que la fluctuation des revenus saisonniers tout au long de l'année. <i>(Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Données à caractère personnel	on entend par données à caractère personnel toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable. <i>(Protocole sur le commerce illicite, article premier)</i>
Droit d'accise	un droit d'accise s'entend d'une taxe ou d'un droit sur la vente ou sur la production de certains produits tels que les produits du tabac. <i>(Directives pour l'application de l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Droit d'accise ad valorem	un droit d'accise ad valorem s'entend d'une taxe prélevée sur certains produits en se fondant sur la valeur, par exemple le prix de vente au détail, le prix du fabricant (ou prix sortie d'usine) ou le prix CIF (coût, assurance et fret). <i>(Directives pour l'application de l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Droit d'accise spécifique	un droit d'accise spécifique s'entend d'une taxe prélevée sur certains produits en se fondant sur la quantité, par exemple le nombre de cigarettes ou le poids de tabac. <i>(Directives pour l'application de l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Échange de marques	on parle d'échange de marques quand un nom de marque, un emblème, une marque de fabrique, un logo ou un insigne commercial, ou tout autre signe distinctif (y compris des associations de couleurs distinctives) sur un produit ou service ne concernant pas le tabac sont liés à un produit du tabac ou à une société de l'industrie du tabac de manière à produire une association vraisemblable entre le produit du tabac ou la société et le

	produit ou le service ne concernant pas le tabac. (<i>Directives pour l'application de l'article 13 de la Convention-cadre de l'OMS</i>)
Élasticité-prix de la demande	l'élasticité-prix de la demande s'entend de la variation en pourcentage de la consommation qui résulte d'une augmentation de 1% du prix réel. (<i>Directives pour l'application de l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS</i>)
Élasticité-revenu de la demande	l'élasticité-revenu de la demande est la variation en pourcentage de la consommation qui résulte d'une augmentation de 1% du revenu réel. (<i>Directives pour l'application de l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS</i>)
Émissions	les émissions désignent les substances qui sont libérées lorsque le produit du tabac est utilisé comme prévu. Par exemple, dans le cas des cigarettes et autres produits destinés à être brûlés, les émissions sont les substances que l'on trouve dans la fumée. Dans le cas des produits du tabac sans fumée à usage oral, les émissions désignent les substances libérées lorsque le produit est mâché ou sucé et, dans le cas du tabac à priser, les substances libérées par les particules lorsque le tabac est reniflé. (<i>Directives pour l'application de l'articles 9 et 10 de la Convention-cadre de l'OMS</i>)
Encarts	les encarts s'entendent de tous les messages placés à l'intérieur de chaque paquet et/ou cartouche acheté dans un point de vente par un consommateur, tels que minidépliants ou brochures. (<i>Directives pour l'application de l'article 11 de la Convention-cadre de l'OMS</i>)
Étude d'impact sur l'environnement	démarche visant à évaluer les effets prévisibles d'une activité proposée sur l'environnement. (<i>Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS</i>)
Extension de marque	on parle d'extension de marque quand une marque de tabac, un emblème, une marque de fabrique, un logo ou des insignes commerciaux ou d'autres caractéristiques distinctives (y compris des associations de couleurs distinctives) sont liés à un produit ou à un service ne concernant pas le tabac de manière à produire une association vraisemblable entre le produit du tabac et le produit ou le service ne concernant pas le tabac. (<i>Directives pour l'application de l'article 13 de la Convention-cadre de l'OMS</i>)

Externalité négative	une externalité négative s'entend de coûts supportés par les non-consommateurs. <i>(Directives pour l'application de l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Fumée secondaire	la fumée produite par la combustion d'une cigarette ou d'un autre produit du tabac à laquelle s'ajoute généralement la fumée exhalée par le fumeur. <i>(Directives pour l'application de l'article 8 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Fumer	ce terme doit être défini comme incluant le seul fait de détenir ou d'utiliser un produit du tabac allumé, que la fumée soit ou non activement inhalée ou exhalée. <i>(Directives pour l'application de l'article 8 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Impact sur l'environnement	tout effet produit par une activité proposée sur l'environnement, y compris sur la santé humaine et la sécurité, la flore, la faune, les sols, l'air, l'eau, le climat, le paysage et les monuments historiques ou autres structures physiques, ou les interactions entre ces facteurs ; cette notion englobe les effets sur le patrimoine culturel et les conditions socio-économiques résultant d'altérations de ces facteurs. <i>(Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Industrie du tabac	on entend par industrie du tabac les entreprises de fabrication et de distribution en gros de produits du tabac et les importateurs de ces produits. <i>(Convention-cadre de l'OMS, article premier)</i>
Intensité	l'intensité s'entend de la quantité de produits du tabac consommée par le consommateur de tabac moyen. <i>(Directives pour l'application de l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>

Interdiction globale de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage

une interdiction globale de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage devrait englober toute la publicité et la promotion en faveur du tabac ainsi que le parrainage, sans exception ; la publicité, la promotion et le parrainage directs et indirects ; les actes visant à promouvoir et les actes ayant ou susceptibles d'avoir un effet promotionnel ; la promotion de produits du tabac et de l'usage de tabac ; les communications commerciales ainsi que les recommandations et les actions commerciales ; les contributions de toute nature à tout événement, activité ou personne ; la publicité et la promotion de marques de tabac et toute promotion des entreprises ; et les médias traditionnels (presse écrite, télévision et radio) et tous les autres médias, y compris Internet, les téléphones mobiles et autres nouvelles technologies, ainsi que les films. (*Directives pour l'application de l'article 13 de la Convention-cadre de l'OMS*)

« Issu de la recherche » ou « fondé sur les résultats de la recherche »

l'expression « issu de la recherche » ou « fondé sur les résultats de la recherche » implique l'utilisation de méthodologies rigoureuses, systématiques et objectives pour obtenir des connaissances fiables et valables, utiles pour les activités et programmes d'éducation, de communication et de formation. En l'espèce, les recherches supposent : a) l'élaboration d'une chaîne de raisonnement logique fondée sur des bases factuelles ; b) des méthodes adaptées aux questions posées ; c) des plans et des instruments pour l'observation ou l'expérience qui permettent d'obtenir des résultats fiables et de généraliser ; d) des données et une analyse permettant d'étayer les constatations ; e) l'explication des procédures et des résultats de manière claire et détaillée, notamment la spécification de la population à laquelle on peut étendre les constatations ; f) le respect des normes professionnelles d'examen par les pairs ; g) la diffusion des résultats pour contribuer à la connaissance scientifique ; h) l'accès aux données pour les réanalyser, reproduire l'étude et utiliser ses résultats ; i) le respect de l'éthique de la recherche, notamment une approche non biaisée et le principe d'équilibre ; et j) l'indépendance par rapport aux intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac. (*Directives pour l'application de l'article 12 de la Convention-cadre de l'OMS*)

Licence

on entend par licence l'autorisation d'une autorité compétente après présentation, de la façon prescrite, d'une demande ou d'autres documents à l'autorité compétente. (*Protocole sur le commerce illicite, article premier*)

Lieux de travail

tout lieu utilisé par des personnes au cours de leur travail ou dans le cadre de leur emploi. Par travail, on n'entend pas seulement les tâches rétribuées, mais aussi le travail volontaire s'il s'agit d'un type de travail pour lequel un salaire est normalement versé. En outre, les « lieux de travail » ne comprennent pas seulement les lieux où le travail est effectué, mais aussi tous les lieux annexes communément utilisés par les travailleurs dans le cadre de leur emploi, y compris par exemple les couloirs, ascenseurs, cages d'escalier, halls d'entrée, installations communes, cafétérias, toilettes, salons, salles de repas, ainsi que les bâtiments extérieurs comme les abris ou hangars. Les véhicules utilisés au cours du travail sont considérés comme des lieux de travail et doivent être nommément désignés comme tels. Une attention particulière doit aussi être accordée aux lieux de travail qui sont également des lieux d'habitation ou de séjour tels que les prisons, les établissements pour malades mentaux ou les maisons de retraite ou de repos. Ces lieux constituent aussi des lieux de travail pour d'autres personnes qui doivent être protégées contre l'exposition à la fumée du tabac. *(Directives pour l'application de l'article 8 de la Convention-cadre de l'OMS)*

Lieux intérieurs ou clos
(les lieux de travail et les lieux publics)

tout espace couvert par un toit ou entouré par un ou plusieurs murs ou côtés, quels que soient les types de matériaux utilisés pour le toit, le mur ou les côtés, et qu'il s'agisse d'une structure permanente ou temporaire. *(Directives pour l'application de l'article 8 de la Convention-cadre de l'OMS)*

Lieux publics

la définition utilisée doit s'appliquer à tous les lieux accessibles au grand public et à tous les lieux à usage collectif, indépendamment de leur régime de propriété ou des conditions d'accès. *(Directives pour l'application de l'article 8 de la Convention-cadre de l'OMS)*

Livraison surveillée

on entend par livraison surveillée la méthode consistant à permettre la sortie du territoire, le passage par le territoire ou l'entrée sur le territoire d'un ou de plusieurs États d'expéditions illicites ou suspectées de l'être, au su et sous le contrôle des autorités compétentes de ces États, en vue d'enquêter sur une infraction et d'identifier les personnes impliquées dans sa commission. *(Protocole sur le commerce illicite, article premier)*

Lutte antitabac

on entend par lutte antitabac toute une série de stratégies de réduction de l'offre, de la demande et des effets nocifs visant à améliorer la santé d'une population en éliminant ou en réduisant sa consommation de produits du tabac et l'exposition de celle-ci à la fumée du

tabac. (*Convention-cadre de l’OMS, article premier*)

Maladie du tabac vert	intoxication à la nicotine résultant de l’absorption cutanée de nicotine au contact des plants de tabac lors de la culture et de la récolte. La nicotine est un alcaloïde hydrosoluble et liposoluble qui se dissout dans n’importe quelle eau présente sur les feuilles des plants de tabac vert. (<i>Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l’OMS</i>)
Matériel de fabrication	on entend par matériel de fabrication les machines qui sont conçues ou adaptées pour servir uniquement à fabriquer des produits du tabac et qui font partie intégrante du processus de fabrication. On entend par « partie de ce matériel » dans le contexte du matériel de fabrication toute partie identifiable qui est propre au matériel de fabrication utilisé dans la fabrication de produits du tabac. (<i>Protocole sur le commerce illicite, article premier</i>)
Mesures juridiques	les mesures juridiques s’entendent de tous les instruments juridiques qui impliquent ou créent des obligations, prescriptions ou interdictions, conformément au droit en vigueur dans la juridiction pertinente ; elle comprend – mais non limitativement – les lois, règlements et ordonnances administratives ou décrets. (<i>Directives pour l’application de l’article 11 de la Convention-cadre de l’OMS</i>)
Moyens de subsistance	notion qui renvoie au processus dans le cadre duquel les ménages ruraux établissent un ensemble diversifié d’activités et de réseaux de soutien social pour survivre et améliorer leurs conditions de vie. (<i>Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l’OMS</i>)
Négoce	on entend par négoce l’activité qui consiste à agir comme intermédiaire pour le compte d’autrui, par exemple lors de la négociation d’un contrat, d’un achat ou d’une vente en échange d’une rémunération ou d’une commission. (<i>Protocole sur le commerce illicite, article premier</i>)
Organisation d’intégration économique régionale	on entend par organisation d’intégration économique régionale une organisation composée de plusieurs États souverains, et à laquelle ses États Membres ont donné compétence sur un certain nombre de questions, y compris le pouvoir de prendre des décisions ayant force obligatoire pour ses États Membres concernant ces questions. [Le cas échéant, « national » ou « interne » se rapporte également aux organisations d’intégration économique régionale.] (<i>Convention-cadre de l’OMS</i> ,

article premier et Protocole sur le commerce illicite, article premier)

Parrainage du tabac	on entend par parrainage du tabac toute forme de contribution à tout événement, activité ou personne, ayant pour but, effet ou effet vraisemblable de promouvoir directement ou indirectement un produit du tabac ou l'usage du tabac. <i>(Convention-cadre de l'OMS, article premier)</i>
Part des droits d'accise dans le prix au détail	la part des droits d'accise dans le prix au détail s'entend du pourcentage que représentent les droits d'accise sur un produit du tabac dans le prix au détail toutes taxes comprises dudit produit. <i>(Directives pour l'application de l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Part des taxes dans le prix au détail	la part des taxes dans le prix au détail s'entend du pourcentage que représentent toutes les taxes sur un produit du tabac dans le prix au détail toutes taxes comprises dudit produit. <i>(Directives pour l'application de l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Premier transformateur ou entreprise de première transformation	acheteur de tabac brut auprès des cultivateurs en vue de procéder à une première transformation des feuilles de tabac, consistant à opérer un classement du tabac brut par qualité. <i>(Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Prévalence	la prévalence s'entend du pourcentage de la population qui consomme un produit du tabac. <i>(Directives pour l'application de l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Prix moyen pondéré	le prix moyen pondéré s'entend du prix à la consommation moyen d'un produit du tabac, calculé en se fondant sur le prix des différentes marques pondéré par les ventes réalisées pour chacune d'elles. <i>(Directives pour l'application de l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Produits du tabac	on entend par produits du tabac des produits fabriqués entièrement ou partiellement à partir de tabac en feuilles comme matière première et destinés à être fumés, sucés, chiqués ou prisés. <i>(Convention-cadre de l'OMS, article premier)</i>
Promotion du sevrage tabagique	mesures et approches à l'échelle de toute une population contribuant à mettre fin à la consommation de tabac, y compris le traitement de la dépendance à l'égard du tabac. <i>(Directives pour l'application de l'article 14 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>

Publicité en faveur du tabac et promotion du tabac	on entend par publicité en faveur du tabac et promotion du tabac toute forme de communication, recommandation ou action commerciale ayant pour but, effet ou effet vraisemblable de promouvoir directement ou indirectement un produit du tabac ou l'usage du tabac. <i>(Convention-cadre de l'OMS, article premier)</i>
Remise en état de l'environnement	tentative délibérée d'accélérer la remise en état de zones écologiques endommagées. <i>(Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Remplacement d'un produit par un autre	le remplacement d'un produit par un autre désigne le fait de passer d'un produit du tabac à un autre, par exemple des cigarettes au scaferlati, en réaction à un changement des prix relatifs ou à d'autres facteurs. <i>(Directives pour l'application de l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Réel	signifie corrigé de l'inflation. <i>(Directives pour l'application de l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Rotation des cultures	pratique consistant à faire pousser différentes cultures en alternance sur une même parcelle sur plusieurs saisons successives. La rotation des cultures offre plusieurs bienfaits pour le sol. La reconstitution des réserves en azote grâce à l'utilisation d'engrais vert en alternance avec des céréales ou d'autres cultures est un élément traditionnel de la rotation des cultures. Cette pratique limite également la prolifération d'agents pathogènes et de ravageurs fréquente lorsqu'une seule espèce est cultivée en continu, et peut aussi améliorer la structure et la fertilité des sols grâce à l'alternance de plantes à racines profondes et à racines peu profondes. <i>(Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Sécurité alimentaire	disponibilité de produits alimentaires et accès à la nourriture. <i>(Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Service téléphonique d'aide au sevrage	un service téléphonique d'aide au sevrage est un service de conseils par téléphone qui peut être simplement « réactif » mais aussi « proactif ». Un service « réactif » répond directement à un appel émanant d'un consommateur de tabac, mais ne répond qu'aux appels qu'il reçoit. Un service « proactif » se charge en outre d'adresser une série d'appels planifiés aux consommateurs de tabac. <i>(Directives pour l'application de l'article 14 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>

Sevrage tabagique	le fait d'arrêter de consommer n'importe quel produit du tabac, avec ou sans aide. <i>(Directives pour l'application de l'article 14 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Stratégies d'anticipation	les stratégies d'anticipation s'entendent d'augmentations de la production ou des stocks de certains produits en prévision d'une augmentation de taxe. <i>(Directives pour l'application de l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Suivi et traçabilité	on entend par suivi et traçabilité le contrôle systématique et la reconstitution, par les autorités compétentes ou par toute autre personne agissant en leur nom, du parcours ou des mouvements des articles tout le long de la chaîne logistique, comme indiqué à l'article 8. <i>(Protocole sur le commerce illicite, article premier)</i>
Surcharges	les surcharges s'entendent de tous les messages apposés à l'extérieur de chaque paquet et/ou cartouche acheté dans un point de vente par un consommateur, tels que minibrochure glissée sous l'enveloppe extérieure de cellophane ou collée sur l'extérieur du paquet de cigarettes. <i>(Directives pour l'application de l'article 11 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Surveillance environnementale	évaluations faites en continu sur des sites donnés pour surveiller les changements dans la qualité de l'environnement. <i>(Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Système de culture	concept renvoyant aux pratiques culturelles utilisées par un cultivateur, ce qui comprend la rotation des cultures, les associations de cultures, les cultures mixtes, les cultures en bandes alternées et des pratiques agronomiques connexes. <i>(Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Système de production	système qui transforme des facteurs de production, ou intrants, en produits, ou extrants. Les intrants comprennent les ressources humaines, la terre, le matériel, les bâtiments et la technologie. Les extrants comprennent les biens et services qui sont fournis aux usagers et aux clients. <i>(Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Tabac expansé	le tabac expansé est un tabac dont le volume a été augmenté par volatilisation rapide au moyen par exemple de neige carbonique. <i>(Directives pour l'application de l'articles 9 et 10 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>

Tabac reconstitué	le tabac reconstitué est un matériau qui se présente en feuilles ressemblant à du papier et qui est composé principalement de tabac. <i>(Directives pour l'application de l'articles 9 et 10 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Taxe générale sur les ventes	une taxe générale sur les ventes s'entend d'une taxe s'appliquant à un large éventail de produits, généralement sur la base du prix au détail. <i>(Directives pour l'application de l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Taxe mixte ou hybride	une taxe mixte ou hybride associe taxation spécifique et taxation ad valorem. <i>(Directives pour l'application de l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Taxe progressive	une taxe progressive s'entend d'une taxe dont les taux diffèrent selon la variante du produit en question, sur la base de différents facteurs tels que le prix, les caractéristiques du produit ou les caractéristiques de production. <i>(Directives pour l'application de l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Taxe sur les importations	une taxe sur les importations ou un droit à l'importation s'entend d'une taxe s'appliquant à certains produits importés tels que les produits du tabac. <i>(Directives pour l'application de l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Taxe sur la valeur ajoutée	une taxe sur la valeur ajoutée s'entend d'une taxe appliquée à un large éventail de produits (nationaux et importés) sur la base de la valeur ajoutée à chaque stade de la production ou de la distribution. <i>(Directives pour l'application de l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Taxe uniforme	une taxe uniforme s'entend d'une taxe appliquée au même taux à toutes les variantes du produit en question, par exemple à toutes les marques de cigarettes et à toutes leurs variantes. <i>(Directives pour l'application de l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Trafic illicite	le trafic illicite s'entend de l'achat de produits du tabac en taxes acquittées dans une juridiction où les taxes ou les prix sont plus faibles, en vue de leur revente dans une juridiction où les taxes ou les prix sont plus élevés. <i>(Directives pour l'application de l'article 6 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>

Traitement de la dépendance à l'égard du tabac	fourniture d'une aide comportementale ou de médicaments, ou d'une combinaison des deux, aux consommateurs de tabac pour les aider à renoncer au tabac. <i>(Directives pour l'application de l'article 14 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Travailleur du secteur du tabac	personne qui travaille dans une exploitation de tabac, dans la transformation du tabac ou dans la fabrication de produits du tabac ou de bidis dans le cadre d'un arrangement contractuel fondé sur la législation du travail du pays dans lequel elle est employée ou en dehors d'un tel arrangement. <i>(Dispositions et recommandations, articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Transports publics	tout véhicule utilisé pour le transport de membres du public, généralement contre rémunération ou pour réaliser un bénéfice commercial. Ils incluent les taxis. <i>(Directives pour l'application de l'article 8 de la Convention-cadre de l'OMS)</i>
Zone franche	on entend par zone franche une partie du territoire d'une Partie dans laquelle toutes marchandises qui y sont introduites sont généralement considérées comme n'étant pas sur le territoire douanier au regard des droits et taxes à l'importation. <i>(Protocole sur le commerce illicite, article premier)</i>